RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ANNÉE 2023

DATE	LUNDI 10 SEPTEMBRE 2024	**HEURE**	12h00
ENDROIT	INCINÉRATEUR, RUE DE VULCAIN, SALLE DE CONFÉRENCE		
RÉUNION NO.	2024-01		
RÉDIGÉ PAR	CHRISTIAN PARÉ, CHEF DE SERVICE	**VÉRIFIÉ PAR**	DANIEL PELLERIN, COORDONNATEUR

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue - Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 septembre 2023
3. Bilan des opérations pour l'année 2023
4. Principaux travaux et activités réalisés en 2023
5. Projets et activités à venir
6. Suivi de l'échantillonnage et de la caractérisation des émissions atmosphériques
7. Avis d'émissions élevées
8. Questions diverses
9. Mot de la fin

SONT PRÉSENTS :

- Mme Jacinthe Dion-Côté, coordonnatrice de projet, *COOP FA*, représentante d'un groupe environnemental
- Mme Karole Labrie, représentante des *Amis du boisé de l'Auberivière*
- M. Jean-Pierre Larouche, citoyen habitant dans le secteur de l'incinérateur
- Mme Fleur Paradis, conseillère municipale, représentante de l'exploitant
- M. Daniel Pellerin, coordonnateur à l'incinérateur, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
- M. Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles, secrétaire du comité, Ville de Lévis

1. MOT DE BIENVENUE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après un tour de table permettant à tous les membres du Comité de se présenter, M. Pellerin fait la lecture de l'ordre du jour et en propose l'adoption.

Résolution 2023-01
Il est proposé par Madame Karole Labrie, appuyée par Madame Fleur Paradis, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la rencontre de 2023 est projeté à l'écran et révisé de façon sommaire par les membres. Comme le procès-verbal du comité de vigilance 2023 a déjà été relu et obtenu l'accord des membres par retour de courriel à l'automne dernier, il est convenu qu'il ne sera plus nécessaire dans l'avenir d'approuver le procès-verbal à la réunion suivante. En effet, le délai de presque un an est beaucoup trop long et ne favorise pas un bon suivi. Il est tout de même décidé d'approuver le compte-rendu 2023 dans le cadre de la présente réunion puisque les membres du comité qui étaient présents lors de cette rencontre sont d'avis qu'il est conforme.

À compter de cette année, les membres sont d'accord pour que les confirmations courriel servent à approuver le compte-rendu courant avant son envoi au ministère. Lesdits courriels seront conservés dans les dossiers électroniques comme référence.

Résolution 2022-02
Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Larouche, appuyé par Madame Karole Labrie, d'adopter le compte-rendu de la rencontre 2023 du Comité de vigilance tel que soumis.

3. BILAN DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Daniel effectue un retour sur l'année 2023 à l'aide d'une présentation PPT. Il résume les faits saillants du bilan des opérations de l'incinérateur à l'aide de la figure 1 et de divers graphiques permettant de mettre en lumière les quantités annuelles incinérées ainsi que les taux de fonctionnement et d'enfournement des 5 dernières années. Il discute également des résultats opérationnels et formule divers commentaires. La présentation PPT est jointe au présent procès-verbal.

4. PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS EN 2023

Monsieur Pellerin énumère les principaux travaux réalisés en 2023 en utilisant la présentation PPT.

5. SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET DE LA CARACTÉRISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES 2023

M. Pellerin revient d'abord sur les obligations de la Ville relativement au système de mesure en continu de l'incinérateur. Ce système est vérifié minimalement une fois par an.

Il rappelle les paramètres analysés, c'est-à-dire les 5 paramètres faisant l'objet d'une norme spécifique :

- Matières particulaires
- HCl
- CO
- Dioxines et Furanes
- Hg

Il mentionne également les 10 paramètres pour lesquels il existe des lignes directrices du *Conseil canadien des ministres de l'environnement*.

Les résultats des campagnes d'échantillonnage de 2023 ainsi que le comparatif avec les années précédentes sont présentés et commentés. Les résultats obtenus en 2023 sont très satisfaisants et ils sont cohérents avec ceux des dernières années. Soulignons que tous les paramètres ont été respectés et cela démontre le contrôle que nous avons sur les opérations et la qualité de nos rejets.

M. Pellerin rappelle que c'est Consulair qui est la firme spécialisée qui effectuera la campagne d'échantillonnage de 2024. À la suite d'un nouvel appel d'offres, ils ont obtenu un nouveau contrat pour les trois prochaines campagnes d'échantillonnage annuelles.

Une question est posée sur l'opacimètre utilisé pour mesurer les particules émises à la cheminée. Ce sujet avait également été soulevé à la dernière rencontre. Une réponse est fournie.

Un membre suggère de présenter les paramètres mesurés en termes de masse à l'heure (mg/heure ou microgrammes par heure) ou en masse totale émise. Cela permettrait de les mettre en relation avec les quantités reçues. Nous évaluerons la possibilité d'intégrer ces informations dans le bilan 2023 et de les présenter aux membres du comité de vigilance.

6. AVIS DES ÉMISSIONS ÉLEVÉES POUR L'ANNÉE 2023

Cinq (5) paramètres doivent être mesurés en continu à la cheminée de l'incinérateur et respecter une limite précise. Des avis d'émissions élevées sont émis et transmis au ministère de l'environnement lorsque la moyenne de ces mesures sur 1 heure ou sur 4 heures dans le cas particulier du monoxyde de carbone, est dépassée. Le nombre d'avis d'émission élevée transmis au ministère a été de 3 pour l'année 2023. Ce nombre est semblable à celui des dernières années. Cela traduit la bonne opération de l'incinérateur comme mentionné précédemment.

7. QUESTIONS DIVERSES

Un membre demande s'il serait possible de quantifier les quantités totales de contaminants émis annuellement dans l'atmosphère, en kilogrammes ou en tonnes, afin de mieux illustrer l'impact de nos opérations. Cette suggestion sera étudiée en cours d'année par les professionnels du Service des matières résiduelles.

8. MOT DE LA FIN

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion est levée à 13h30.

Résolution 2023-03
Madame Jacinthe Dion-Côté propose la levée de la réunion, appuyée par Mme Karole Labrie.